

Passage de la TNT à la haute définition

Le 5 avril prochain, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition HD. Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD avec une meilleure qualité de son et d'image.

Il s'agit d'une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit. **Elle aura un impact direct sur les télé-spectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau** car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision. Pour ces foyers, il est primordial de tester dès à présent la compatibilité de leur téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD pour chacun de leurs postes non compatibles (pour un coût de 25 €).

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :



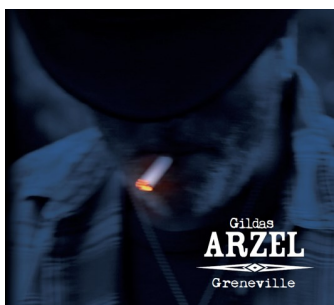
• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoirlatnt.fr ou auprès du centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)



Gildas Arzel, auteur compositeur interprète de Grenville-en-Beauce, vous informe que son dernier album est en vente dans notre Café-Restaurant Le Dagobert.



Châtillon-le-Roi Infos

Ce mois de janvier est l'occasion pour le conseil municipal, auquel s'associe le personnel communal, de vous souhaiter à tous une excellente année 2016 pour vous et vos proches.

Vous trouverez dans ce bulletin

- les informations sur le recensement des châtillois à partir du 21 janvier prochain,
- les changements à venir pour recevoir la télévision,
- un retour en photos du mois de décembre.

Bonne lecture



Retour sur le mois de décembre

Le samedi 12, les jeunes châ-tillonnais se sont retrouvés pour fêter Noël suite à l'invitation de l'ASCC et de la mairie : spectacle « le bug de Noël » de la compagnie grain2folie, cadeaux, tombola et vin chaud pour les accompagnateurs



Le mercredi 16, ce sont les aînés de la commune qui se sont réunis pour participer à un loto organisé par les membres du CCAS. Ce fut également l'occasion de remettre le colis offert par la commune à nos 40 anciens.

Le samedi 5, la Sainte Barbe a été marquée par le départ à la retraite de pompier volontaire de M. Jacques Besnard, après 35 ans de bons services.



Recensement

Cette année, les châ-tillonnais seront recensés. Ces opérations auront lieu du **21 janvier au 20 février prochains**. Martine LEBRET, agent recenseur, se rendra à votre domicile. Elle sera muni d'une carte officielle et vous remettra les documents afin de vous recenser. Une priorité est donnée au recensement en ligne, mais la version papier persiste tout de même. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses sont confidentielles. Elle seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureuses et anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget municipaux, le nombre de pharmacies et de taxis... Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population: âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de vie ...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations (décider des équipements collectifs, déterminer les moyens de transport à développer ...).

C'est pourquoi, votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Martine LEBRET et Isabelle ROUVREAU, secrétaire de mairie, sont à votre écoute.